

Saint-Jouvent – Compte-rendu de délibérations du Conseil Municipal du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Date de la convocation : 29 mai 2026

Présents : Jean-Jacques CHAPOULIE, Gaëtan BRUNET, Pascale BASTIER, Gérard GASNIER, Delphine LEMAIN, Christophe MATTANA, Laurence RAYNAUD, John-Henry PERE, André GUYOT, Christine TEXIER, Raymond BLANCHETON, Céline SAUTIVET, Patrick ROBERT, Philippe DUFOUR.

Absents excusés :

Stéphanie DENIS donnant procuration à Patrick ROBERT,
Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE donnant procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE,
Serge GERMANEAU, donnant procuration à Gérard GASNIER,
Nathalie MORICHON donnant procuration à Gaëtan BRUNET,
Sandra ROUSSEAU donnant procuration à Laurence RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Delphine LEMAIN.

Ouverture de la séance à 18h07.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2026

Monsieur Le Maire demande aux participants s'ils ont des observations à formuler quant au procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (Délibération 2026/32)

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités locales ;

VU le décret n° 2025-1362 du 26 décembre 2025 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre et Miquelon ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux;

Les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats se présentent globalement et non spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléant. Aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidats.

Le maire rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

Le maire indique que le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste unique présentée par Jean-Jacques CHAPOULIE :

Titulaires :

1. Jean-Jacques CHAPOULIE,
2. Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE,
3. Patrick ROBERT,
4. Christine TEXIER,
5. Serge GERMANEAU.

Suppléants :

- Laurence RAYNAUD,
- Gérard GASNIER,
- Delphine LEMAIN.

Monsieur le Maire appelle les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents pour procéder à l'ouverture du scrutin, à savoir : Raymond BLANCHETON, Gérard GASNIER, Gaëtan BRUNET et Céline SAUTIVET.

Le dépouillement issu du vote donne les résultats suivants :

- nombre de conseillers présents et représentés : 19
- nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 19
- nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0

→ nombre de suffrage déclarés blancs par le bureau : 0

→ nombre de suffrage exprimés : 19

Ont obtenu :

Liste de : 19 voix (cf procès-verbal de désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs joint en annexe).

La liste de Jean-Jacques CHAPOULIE ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires et suppléants dans l'ordre du tableau :

Titulaires :

1. Jean-Jacques CHAPOULIE,
2. Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE,
3. Patrick ROBERT,
4. Christine TEXIER,
5. Serge GERMANEAU.

Suppléants :

- Laurence RAYNAUD,
- Gérard GASNIER,
- Delphine LEMAIN.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fin de la séance à 18h27.